



## La santé publique et les politiques sur l'alcool pendant la pandémie de COVID-19

Plusieurs provinces et territoires ont assoupli la réglementation entourant la vente et la consommation d'alcool dans le contexte de la COVID-19 et des mesures sanitaires prises pour limiter la propagation. Ainsi, désireux d'atténuer les répercussions économiques du confinement sur l'industrie touristique, les provinces et territoires autorisent maintenant pour la plupart les restaurants à vendre de l'alcool à emporter. Les gouvernements se doivent toutefois d'analyser les bienfaits économiques de cet accès élargi par rapport aux coûts et aux méfaits associés à l'alcool. Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances a préparé ce document d'orientation et des recommandations en vue d'aider les décideurs à considérer la réglementation sur l'alcool en contexte de pandémie dans une optique de santé et de sécurité publiques.

### Principales recommandations

- Veiller à ce que les mesures réglementaires temporaires prises pour élargir l'accès à l'alcool ne deviennent pas permanentes.
- Si des modifications à la réglementation et aux politiques sont envisagées (p. ex. ajustement des prix et de la disponibilité de l'alcool), donner la priorité aux mesures sanitaires fondées sur des données probantes.
- Maintenir le financement pour pouvoir élargir et enrichir la gamme des services et des mesures de soutien offerts en cas d'usage de substances, notamment les soins virtuels, l'aide communautaire et les services de traitement.
- Recueillir et analyser des données pour pouvoir surveiller de près les changements qui surviennent dans la consommation et la vente d'alcool et leur incidence.

### L'importance de tenir compte des méfaits de l'alcool pendant la pandémie de COVID-19

Les ventes d'alcool ont augmenté pendant la première phase de la pandémie au Canada (Alexander, 2020; Lortie, 2020; Myran et coll., 2020). Cette tendance à la hausse s'est aussi remarquée dans le niveau autodéclaré de consommation de certaines populations. Ainsi, de 25 à 26 % des Canadiens ont dit avoir consommé plus d'alcool au début de la pandémie (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020a; Croix-Rouge canadienne, 2020). Des données récentes montrent d'ailleurs que cette hausse s'est maintenue tout au long de la pandémie (Statistique Canada, 4 juin 2020; Recherche en santé mentale Canada, 2020).

Plusieurs facteurs, tels que l'ennui, le stress, des bouleversements à la routine et une anxiété accrue en raison de la pandémie, sont à l'origine de cette hausse de la consommation autodéclarée (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020a). Certaines personnes sont



aussi plus à risque de consommer davantage d'alcool pendant la pandémie, comme celles ayant un trouble préexistant lié à l'usage d'alcool ou celles ayant une santé mentale jugée moins bonne (Kim et coll., 2020; Statistique Canada, 2020). Ajoutons que les parents d'enfants d'âge scolaire ont dit utiliser l'alcool comme mécanisme compensatoire pendant la pandémie (Wardell et coll., 2020).

Une plus grande consommation d'alcool est associée à plusieurs troubles de santé chroniques et aigus dont les effets se font sentir sur un système de santé déjà à bout de souffle. En fait, au Canada, l'usage d'alcool coûte au système de santé plus de 5,4 milliards de dollars par année (Groupe de travail sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada, 2020). Parmi les problèmes de santé aigus, mentionnons les visites à l'urgence attribuables à des intoxications, les blessures liées à l'alcool et la conduite avec facultés affaiblies. Du côté des problèmes chroniques, on parle de maladies cardiovasculaires, de cancers liés à l'alcool et de cirrhose (Sherk, Thomas, Churchill et Stockwell, 2020). Une plus grande consommation d'alcool est aussi associée à des taux plus élevés de violence familiale (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020b). D'ailleurs, ce lien est particulièrement inquiétant, puisqu'il a été démontré que la violence familiale est en hausse et que l'accès aux services sociaux et aux mesures de soutien est moindre pendant la pandémie (Hébergement femmes Canada, 2020). Il est donc primordial de réduire la pression sur le système de santé, tout en limitant les méfaits pour la santé et la sécurité publiques, pendant la pandémie et par la suite.

## Les implications des changements apportés aux politiques pendant la pandémie

Il existe des leviers politiques efficaces (accessibilité, disponibilité physique, densité des points de vente, prix minimum par unité) pour abaisser le taux de consommation d'alcool. Certaines données montrent que, pour faire diminuer efficacement la consommation, ces leviers doivent être appliqués en bloc (Groupe de travail sur la Stratégie nationale sur l'alcool, 2007; Organisation mondiale de la Santé, 2019a)<sup>1</sup>. Pendant la pandémie, le recours à ces leviers s'est assoupli, principalement pour venir en aide aux commerces qui vendent de l'alcool.

### Désignation comme service essentiel et heures d'ouverture

La disponibilité de l'alcool, c'est-à-dire le nombre de points de vente d'alcool à consommer sur place (bars et restaurants) et de points de vente d'alcool à emporter (magasins d'alcool et de bière) dans une région déterminée, et leurs heures d'ouverture, joue un rôle important dans le niveau de consommation (Stockwell et coll., 2019; Organisation mondiale de la Santé, 2019b). Depuis le début de la pandémie, les 13 provinces et territoires ont désigné la vente d'alcool comme un service essentiel<sup>2</sup>, ce qui permet aux points de vente à emporter de continuer à opérer, soit en ligne ou en personne. Si, au départ, la plupart des provinces et territoires avaient réduit les heures d'ouverture des commerces (voir l'annexe), depuis, certains en ont autorisé une prolongation (gouvernement de la Colombie-Britannique, 15 avril 2020).

---

<sup>1</sup> Ces recommandations s'alignent sur celles de la Stratégie nationale sur l'alcool du Canada (Groupe de travail sur la Stratégie nationale sur l'alcool, 2007).

<sup>2</sup> L'Île-du-Prince-Édouard avait d'abord fermé ses points de vente d'alcool pendant la pandémie, avant de revenir sur sa décision et de désigner la vente d'alcool comme un « service essentiel ».



## Alcool à emporter ou à livrer

Le contrôle gouvernemental sur la distribution de l'alcool, notamment le refus de vendre à des mineurs et à des personnes en état d'ébriété, peut servir de mécanisme de protection contre une hausse de la consommation (Stockwell et coll., 2019). Des assouplissements ont été apportés à la réglementation sur la disponibilité et la vente d'alcool pendant la pandémie. Cela permet entre autres aux titulaires de permis (bars et restaurants) de vendre de l'alcool à emporter et à livrer, souvent par des services tiers de livraison qui opèrent en dehors du cadre gouvernemental strictement réglementé régissant la vente et l'application des lois (voir l'annexe). Le résultat : une hausse du nombre de points de vente et une réduction du contrôle gouvernemental.

## Baisse du prix minimum

Le prix minimum par unité est l'un des principaux mécanismes utilisés pour diminuer les ventes d'alcool, la consommation risquée et nocive et les méfaits liés à l'alcool (Babor et coll., 2010; Sherk, Stockwell et coll., 2020; Organisation mondiale de la Santé, 2019b). En réaction à la pandémie, l'Ontario a donc diminué le prix minimum des spiritueux vendus par les établissements titulaires de permis (Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, 2020), et la Colombie-Britannique a instauré un prix de gros pour l'industrie touristique (gouvernement de la Colombie-Britannique, 20 juillet 2020). De cette façon, les établissements titulaires de permis de cette industrie sont à même d'offrir des prix proches de ceux qu'appliquent les points de vente d'alcool à emporter.

## Réglementation sur la consommation en public

Un lien a été établi entre une forte densité de points de vente et de consommation d'alcool et une hausse des méfaits liés à cette substance (Stockwell et coll., 2019). Plusieurs ordres de gouvernement ont autorisé des changements de zonage visant à élargir les aires de consommation d'alcool en plein air, p. ex. par l'agrandissement des terrasses pour faciliter la distanciation (Alberta Liquor and Gaming Commission, 2020; gouvernement de l'Ontario, 2020; British Columbia Liquor and Cannabis Regulation Branch, 2020; Ville d'Ottawa, 2020; Ville d'Edmonton, 2020). Le maintien à long terme de ce nouveau zonage pourrait entraîner une augmentation nette de la consommation. De larges discussions sur les lois limitant la consommation d'alcool dans les espaces publics ont amené les conseils municipaux de North Vancouver, Port Coquitlam et Penticton (Colombie-Britannique) et de La Prairie (Québec) à assouplir la réglementation sur la consommation en public (Jabakhanji, 2020; Ville de North Vancouver, 2020; Ville de Port Coquitlam, 2020; Ville de Penticton, 2020; Girard, 2020).

## Atténuer les risques associés à une hausse de la disponibilité et de la consommation d'alcool

Pour réduire les méfaits et les risques associés aux changements aux politiques sur l'alcool, il faudra adopter des mesures de santé et de sécurité publiques fondées sur des données probantes. Plusieurs des mesures appliquées depuis le début de la pandémie ne devaient être en place que pour une durée limitée, afin d'atténuer les effets des confinements temporaires et de la distanciation sur les citoyens et les entreprises. Cela étant dit, les appels à rendre ces mesures permanentes sont de plus en plus nombreux (Chambre de commerce de l'Ontario, 2020; Platt, 2020; gouvernement de l'Ontario, 9 décembre 2020). Tout cela laisse présager une plus grande disponibilité de l'alcool et un assouplissement du contrôle gouvernemental sur la vente et la consommation.



Outre le respect des bonnes pratiques relatives à la disponibilité et à la vente d'alcool, le fait d'investir dans des messages de prévention sur la consommation d'alcool et la façon d'en réduire les risques et les méfaits, tant à court qu'à long terme, aidera les Canadiens à prendre des décisions éclairées. Ces messages devront notamment proposer des mécanismes sains pour faire face au stress et à l'ennui, pendant et après la pandémie. Il faut aussi renseigner le grand public sur les services et mesures de soutien disponibles, pour que tous ceux et celles qui en ont besoin puissent y accéder.

Investir dans les services de santé et les mesures de soutien, les interventions médicales et les services de traitement, y compris les soins virtuels et l'aide communautaire, permettra d'offrir aux Canadiens touchés par la consommation d'alcool les ressources de réduction des méfaits et de traitement nécessaires. Le renforcement de la collecte, du contrôle et de la surveillance des données aidera à déployer plus efficacement les ressources de traitement et d'intervention, même si la collecte de données à l'échelle locale, infranationale et nationale doit être améliorée (Rush, Tremblay et Brown, 2019).

Il est essentiel de surveiller et d'évaluer l'influence, sur la consommation d'alcool, des changements apportés aux politiques pendant la pandémie pour savoir s'ils devraient être temporaires ou permanents et pour favoriser une approche de santé publique qui réduira les coûts de la consommation d'alcool pour la société, le système de santé et la justice pénale.

## Annexe : mesures relatives à l'alcool, selon la province ou le territoire, en réponse à la COVID-19

Un tableau détaillé qui compare les changements apportés aux politiques pendant la COVID-19, selon la province ou le territoire, a été mis en ligne au [www.ccdus.ca](http://www.ccdus.ca) en janvier 2021.

Province ou territoire	Réduction des heures d'ouverture des points de vente d'alcool à emporter, depuis mars 2020	Établissements titulaires de permis : possibilité d'offrir de l'alcool à emporter ou à livrer
Colombie-Britannique	✓	✓
Alberta		✓
Saskatchewan		✓
Manitoba	✓	✓
Ontario	✓	✓
Québec	✓	✓
Nouveau-Brunswick	✓	✓
Nouvelle-Écosse	✓	✓
Île-du-Prince-Édouard	✓	✓
Terre-Neuve-et-Labrador	✓	✓
Yukon		
Territoires du Nord-Ouest		✓
Nunavut	✓	



## Bibliographie

- Alberta Liquor and Gaming Commission. *Liquor Bulletin: Patios*, 25 mai 2020. Consulté sur le site : <https://aglc.ca/bulletins/patios>
- Alexander, S. « Liquor sales up 40% in B.C. during COVID-19 scare », *CTV News*, Vancouver, 26 mars 2020. Consulté sur le site : <https://bc.ctvnews.ca/liquor-sales-up-40-in-b-c-during-covid-19-scare-1.4870580>
- Babor, T., R. Caetano, S. Casswell, G. Edwards, N. Giesbrecht, K. Graham, ... et I. Rossow. *Alcohol: No ordinary commodity: Research and public policy* (2<sup>nd</sup> ed.), Oxford, Oxford University Press, 2010.
- British Columbia Liquor and Cannabis Regulation Branch. *Temporary expanded service area, extension. (Policy Directive No. 20–26)*, 18 septembre 2020. Consulté sur le site : [https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/employment-business-and-economic-development/business-management/liquor-regulation-licensing/policy-directives/20-26\\_-\\_temporary\\_expanded\\_service\\_area\\_tesa\\_authorization\\_extension.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/employment-business-and-economic-development/business-management/liquor-regulation-licensing/policy-directives/20-26_-_temporary_expanded_service_area_tesa_authorization_extension.pdf)
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *CCSA March Omni: Summary Report*, 2020a. Consulté sur le site : <https://www.ccsa.ca/sites/default/files/2020-04/CCSA-NANOS-Alcohol-Consumption-During-COVID-19-Report-2020-en.pdf>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *Magasins d'alcool : risques associés à leur ouverture et à leur fermeture pendant la pandémie de COVID-19*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2020b.
- Chambre de commerce de l'Ontario. *Supporting Ontario restaurants and bars, the beverage alcohol industry, and food delivery companies during COVID-19*, 16 octobre 2020. Consulté sur le site : <https://occ.ca/wp-content/uploads/Supporting-Ontario-restaurants-and-bars-the-beverage-alcohol-industry-and-food-delivery-companies-during-COVID-19-.pdf>
- Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. *Modifications du prix minimum pour les spiritueux commandés avec des plats à emporter et à livrer*, 5 mai 2020. Consulté sur le site : <https://www.agco.ca/fr/blog/alcohol/mai-2020/modifications-du-prix-minimum-pour-les-spiritueux-commandes-avec-des-plats>
- Croix-Rouge canadienne. *COVID-19 : étude longitudinale pancanadienne – vague 3*, 2020 Consulté sur le site : [https://www.redcross.ca/crc/documentsfr/RapportLeger\\_COVID-19-Etude-longitudinale\\_V3\\_V1\\_2020-06-12.pdf?\\_ga=2.94824284.1900036951.1604335282-1185072511.1604335282](https://www.redcross.ca/crc/documentsfr/RapportLeger_COVID-19-Etude-longitudinale_V3_V1_2020-06-12.pdf?_ga=2.94824284.1900036951.1604335282-1185072511.1604335282)
- Girard, V. « La Prairie autorise la consommation d'alcool dans certains parcs », *Le Reflet*, 8 juillet 2020. Consulté sur le site : [https://www.lereflet.qc.ca/la-prairie-autorise-la-consommation-dalcool-dans-certains-parcs/?\\_cldee=YmJhcmtlckBjY3NhLmNh&recipientid=contact-25f9ece4f1d1e6118105480fcfeaa931-44a6fd254fe3426895f668178288c815&esid=ae33b997-b2c2-ea11-a812-000d3af4a4ca](https://www.lereflet.qc.ca/la-prairie-autorise-la-consommation-dalcool-dans-certains-parcs/?_cldee=YmJhcmtlckBjY3NhLmNh&recipientid=contact-25f9ece4f1d1e6118105480fcfeaa931-44a6fd254fe3426895f668178288c815&esid=ae33b997-b2c2-ea11-a812-000d3af4a4ca)
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Liquor store hours extended to protect seniors, most vulnerable*, 15 avril 2020. Consulté sur le site : <https://news.gov.bc.ca/releases/2020AG0031-000694>
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. *Wholesale liquor pricing for restaurants, tourism businesses takes effect*, 20 juillet 2020. Consulté sur le site : <https://news.gov.bc.ca/releases/2020AG0049-001323>



- Gouvernement de l'Ontario. *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*, L.O. 2020, chap. 17, règl. de l'Ont. 345/20 : TERRASSES, 2020a. Consulté sur le site : <https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/200345>
- Gouvernement de l'Ontario. *L'Ontario autorise de façon permanente l'achat d'alcool avec une commande de repas à emporter ou à livrer*, 9 décembre 2020. Consulté sur le site : <https://news.ontario.ca/fr/release/59547/lontario-autorise-de-facon-permanente-lachat-dalcool-avec-une-commande-de-repas-a-emporter-ou-a-livr>
- Groupe de travail sur la Stratégie nationale sur l'alcool. *Réduire les méfaits liés à l'alcool au Canada : vers une culture de modération*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2007.
- Groupe de travail sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada. *Outil de visualisation CEMUSC*, 2020. Consulté sur le site : <https://cemusc.ca/consulter-les-donnees/>
- Hébergement femmes Canada. « L'impact de la COVID-19 sur les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence », *Les maisons s'expriment*, 2020. Consulté sur le site : <https://endvav.ca/fr/les-maisons-sexpriment-2020/>
- Jabakhanji, S. « Easing up on public drinking laws would be useful as bars reopen, infectious disease experts say », *CBC News*, 2 août 2020. Consulté sur le site : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/public-drinking-ontario-fines-parks-1.5670177>
- Kim, J., A. Majid, R. Judge, P. Crook, R. Nathwani, N. Selvapatt, ... et M. Lemoine. « Effect of COVID-19 lockdown on alcohol consumption in patients with pre-existing alcohol use disorder », *The Lancet*, vol. 5, n° 10, 2020, p. 886–887.
- Lortie, M.-C. « J'aime la SAQ, des fois », *La Presse*, 24 mars 2020. Consulté sur le site : <https://www.lapresse.ca/covid-19/202003/23/01-5266145-jaime-la-saq-des-fois.php>
- Myran, D., B. Smith, S. Saha, C. Paradis, R. Jesseman, P. Tanuseputro, ... et E. Hobin. « Changes in alcohol and cannabis retail sales in Canada during the early phase of COVID-19 », *SSRN Electronic Journal*, 2020. Consulté sur le site : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3702924](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3702924)
- Organisation mondiale de la Santé. *Alcohol policy impact case study. The effects of alcohol control measures on mortality and life expectancy in the Russian Federation*, Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2019a.
- Organisation mondiale de la Santé. *Dix domaines dans lesquels les pouvoirs publics peuvent intervenir pour réduire l'usage nocif de l'alcool*, 2019b. Consulté sur le site : <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/10-areas-for-national-action-on-alcohol>
- Platt, B. « Could COVID-19 make our cities more European as alcohol laws are relaxed across Canada? », *National Post*, 5 juin 2020. Consulté sur le site : <https://nationalpost.com/news/politics/could-covid-19-make-our-cities-more-european-as-alcohol-laws-are-relaxed-across-canada>
- Recherche en santé mentale Canada. *La santé mentale pendant la pandémie de la COVID-19 : sondage 3*, 2020. Consulté sur le site : <https://www.mhrc-rsmc.ca/sondage-national-sur-covid>
- Rush, B., J. Tremblay et D. Brown. « Development of a needs-based planning model to estimate required capacity of a substance use treatment system », *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, supplément, s18, 2019, p. 51–63.



- Sherk, A., T. Stockwell, N. April, S. Churchill, J. Sorge et P. Gamache. « The potential health impact of an alcohol minimum unit price in Québec: An application of the international model of alcohol harms and policies », *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, vol. 81, n° 5, 2020, p. 631–640.
- Sherk, A., G. Thomas, S. Churchill et T. Stockwell. « Does drinking within low-risk guidelines prevent harm? Implications for high-income countries using the international model of alcohol harms and policies », *Journal of Studies on Alcohol and Drugs*, vol. 81, n° 3, 2020, p. 352–361.
- Statistique Canada. « Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes 2 : suivi des effets de la COVID-19, mai 2020 », *Le Quotidien*, 4 juin 2020. Consulté sur le site : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200604/dq200604b-fra.htm>
- Statistique Canada. *Répercussions sur la santé mentale*, 2020. Consulté sur le site : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/2020004/s3-fra.htm>
- Stockwell, T., A. Wettlaufer, K. Vallance, C. Chow, N. Giesbrecht, N. April, ... et K. Thompson. *Strategies to reduce alcohol-related harms and costs in Canada: A review of provincial and territorial policies*, Victoria (C.-B.), Institut canadien de recherche sur l'usage de substances, Université de Victoria, 2019.
- Ville d'Edmonton. *Temporary outdoor patios, sidewalk cafes and retail space*, 2020. Consulté sur le site : [https://www.edmonton.ca/business\\_economy/temporary-outdoor-patios-sidewalk-cafes-and-retail-space.aspx#accordion-145812](https://www.edmonton.ca/business_economy/temporary-outdoor-patios-sidewalk-cafes-and-retail-space.aspx#accordion-145812)
- Ville de North Vancouver. *Alcohol in public spaces*, 2020. Consulté sur le site : <https://www.cnv.org/city-services/health-and-public-safety/emergency-preparedness/covid-19/alcohol-in-public-spaces-pilot-project>
- Ville de Penticton. *Pilot project allowing consumption of alcohol in designated public spaces starts today*, 3 juin 2020. Consulté sur le site : <https://www.penticton.ca/city-hall/news-alerts/pilot-project-allowing-consumption-alcohol-designated-public-spaces-starts>
- Ville de Port Coquitlam. *Consumption of liquor in public places bylaw*, 25 juin 2020. Consulté sur le site : <https://www.portcoquitlam.ca/wp-content/uploads/2020/06/4185-Consumption-of-Liquor-in-Public-Places-Bylaw.pdf>
- Ville d'Ottawa. *Permis de petites terrasses de café, permis de terrasses et vente sur une emprise*, 2020. Consulté sur le site : <https://ottawa.ca/fr/entreprises/licences-et-permis/emprises/permis-de-petites-terrasses-de-cafe-permis-de-terrasses-et-vente-sur-une-emprise>
- Wardell, J., T. Kempe, K. Rapinda, A. Single, E. Bilevicious, J. Frohlich, ... et M. Keough. « Drinking to cope during COVID-19 pandemic: The role of external and internal factors in coping motive pathways to alcohol use, solitary drinking, and alcohol problems », *Alcoholism*, vol. 44, n° 10, 2020, p. 2073–2083.

ISBN 978-1-77178-726-0

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021



Centre canadien sur  
les dépendances et  
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme digne de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.